

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 avril 2024 - Délibération n°24-039**

**Objet : Budget primitif 2024**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MONNIER donne procuration à M. PLA, P. SILVA donne procuration à W. ALCANIZ, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, D-A. ROUX donne procuration à H. JONQUIERE, D. MARTY donne procuration à D. GUIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

\* \* \*

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5<sup>ème</sup> adjoint

Le vote du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires organisé le 21 mars 2024. Aucun élément n'a été modifié depuis cette date.

Le budget est voté par chapitre et il est présenté en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles					
011	Charges caractère général	2 515 900,00	013	Atténuations de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	4 300 000,00	70	Produits des services	1 291 000,00
014	Atténuations de produits	133 900,00	73	Impôts et taxes	4 236 200,00
65	Autres charges de gestion	580 600,00	74	Dotations et participations	2 529 000,00
66	Charges financières	125 800,00	75	Autres produits de gestion	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	76	Produits financiers	0,00
	Total	7 696 200,00		Total	8 114 200,00
Opérations d'ordre					
042	Transferts entre sections	270 000,00	042	Transferts entre sections	0,00
023	Virement en investissement	148 000,00			
	Total	418 000,00		Total	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 114 200,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 114 200,00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre		RAR 2023	BP 2024	TOTAL
<b>Opérations réelles</b>				
10	Dotations et réserves	0,00	1 424 161,80	1 424 161,80
13	Subventions investis.	643 567,57	0,00	643 567,57
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00
	Total	643 567,57	1 424 161,80	2 067 729,37
<b>Opérations d'ordre</b>				
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	3 367 367,00	3 367 367,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	148 000,00	148 000,00
040	Transferts entre sections	0,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	3 785 367,00	3 785 367,00
	<b>TOTAL</b>	<b>643 567,57</b>	<b>5 209 528,80</b>	<b>5 853 096,37</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre		RAR 2023	BP 2024	TOTAL
<b>Opérations réelles</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	500,00	500,00
16	Emprunts	0,00	700 000,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles	43 100,44	40 825,00	83 925,44
204	Subventions d'équipement versées	63 121,44	63 121,44	126 242,88
21	Immobilisations corporelles	479 584,80	2 450 637,44	2 930 222,24
23	Immobilisations en cours	596 305,81	1 405 900,00	2 002 205,81
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total	1 182 112,49	4 670 983,88	5 853 096,37
<b>Opérations d'ordre</b>				
040	Transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 182 112,49</b>	<b>4 670 983,88</b>	<b>5 853 096,37</b>

- 
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;  
**Vu** la délibération n°24-012 du 21 mars 2024 relative au rapport d'orientation budgétaire 2024 ;  
**Vu** la délibération n°24-029 du 9 avril 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 ;  
**Vu** la délibération n°24-030 du 9 avril 2024 relative aux taux de contributions directes pour l'exercice 2024 ;  
**Vu** la délibération n°24-031 du 9 avril 2024 relative aux dotations aux amortissements ;

Vu la délibération n°24-032 du 9 avril 2024 relative à la subvention au CCAS ;  
Vu la délibération n°24-036 du 9 avril 2024 relative à la subvention aux associations ;  
Vu la délibération n°24-037 du 9 avril 2024 relative à la formation des élus;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à la majorité par 20 voix pour et 9 voix contre  
(X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D.A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA,  
D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 de la commune  
tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2.** Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et  
d'investissement.

Convocation : 27 mars 2024  
Affichage ordre du jour : 27 mars 2024  
Présents : 24  
Suffrages exprimés : 29  
Absents : 5  
Publiée le :

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

2 AVR. 2024



*J.J. Granat*

*Isabel Alcaniz-Lopez*